



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
CORSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service Eau, Nature, Prévention des risques naturels  
et routiers  
Pôle cycle de l'eau nature et écosystème

Bastia, le 9 février 2024

## **MOTIVATION DE LA DÉCISION**

### **OBJET**

Procédure de participation du public par voie électronique en application des articles L.181-10 du code de l'environnement et L. 123-19 du code de l'environnement : demande d'autorisation environnementale déposée par la municipalité de Santa Maria di Lota dans le cadre du projet de travaux de recalibrage et d'aménagement de la rive gauche du ruisseau Poggiolo sur la commune de Santa Maria di Lota.

### **MOTIVATION**

Le dossier visé en objet et soumis à la participation du public par voie électronique n'a fait l'objet d'aucune observation.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L.181-12 du code de l'environnement, la décision adoptée à l'issue de cette procédure aura pour objet de délivrer l'autorisation environnementale pour la régularisation et les travaux de recalibrage du ruisseau Poggiolo, sur la commune de Santa Maria di Lota, avec les prescriptions répondant au dossier déposé et nécessaires au respect des dispositions des articles L.181-3 et L.181-4 du code de l'environnement.

Le Préfet,

Original signé par Michel PROSIC